

Mercredi 20 Octobre 2010 - n°528

Economie - IUT en villes moyennes - Promouvoir une filière d'insertion, de promotion sociale et de développement territorial

Economie - Insertion professionnelle - Premier palmarès des universités

Economie - Loi de finances pour 2011 - Point sur les débats en cours

Economie - Mise en œuvre de la RGPP dans les préfetures - Un bilan d'étape mitigé

Economie - Transfert de la taxe d'habitation - Amendement du gouvernement

Coopérations - Coopération décentralisée - Appel à projets 2011

Economie - Commission Culture - Réunion le vendredi 19 novembre

Energie - Colloque de l'ADEME « Plan Climat Energie territorial »

Economie - Agenda

ECONOMIE

IUT en villes moyennes - Promouvoir une filière d'insertion, de promotion sociale et de développement territorial

- Réunion-débat le 8 novembre après-midi à Haguenau -

La Fédération des maires des villes moyennes (FMVM) organise, avec la ville de Haguenau, une réunion débat, le 8 novembre après-midi, sur les Instituts universitaires de technologie (IUT) en villes moyennes, à l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux de l'IUT de Haguenau.

Cette réunion sera l'occasion d'une part, de dresser un panorama des IUT en villes moyennes, d'autre part, d'échanger sur les spécificités et les atouts de cette filière technologique, et, enfin, de débattre de l'avenir des IUT dans les villes moyennes.

Les villes moyennes et leurs intercommunalités, qui accueillent 30 % des IUT, sont particulièrement soucieuses du devenir des IUT qui demeurent encore une filière technologique gage de réussite et d'insertion pour les jeunes, de même qu'un outil performant de promotion sociale et de développement territorial. La proximité territoriale des IUT facilite l'accès aux études supérieures.

Selon les travaux menés par l'Assemblée des directeurs d'IUT (ADIUT), le taux de boursiers parmi les inscrits dépasse 40 % en 2009, et témoigne de ce rôle social fondamental des IUT. Le développement territorial des IUT résulte d'une politique volontariste d'aménagement du territoire et de démocratisation des études supérieures. Deux principes auxquels tiennent particulièrement les adhérents, villes et intercommunalités, de la FMVM.

À la rentrée 2010, 118 000 étudiants sont inscrits dans l'un des 115 IUT que compte le territoire français. Soit 25 spécialités, 684 départements — 396 dans le secteur secondaire, 288 dans le secteur tertiaire — qui irriguent le territoire par leur présence dans plus de 200 villes, dont une large majorité de villes moyennes. Les IUT dans les villes moyennes et petites sont de véritables acteurs du développement économique local à travers l'innovation et le transfert technologique en liaison avec la recherche universitaire pour trouver un équilibre économie/formation/innovation/recherche.

En septembre dernier, la ministre de l'Enseignement supérieur renouvelait son attachement à la filière technologique et se prévalait d'être « la garante d'un dialogue serein entre les IUT et les universités ». Valérie Pécresse s'engageait alors à garantir le rôle et le développement des IUT en mettant en place un dispositif à la fois de suivi de la relation budgétaire IUT-université et de règlement de litiges. Or, force est de constater que les mesures annoncées n'ont pas vu le jour, en particulier la circulaire explicitant l'instruction budgétaire M9.3.

Placés sous la tutelle des universités par la loi sur les libertés et responsabilités des universités, les IUT sont de plus en plus nombreux à subir une réduction drastique de leurs moyens, et voient s'agiter le spectre de fermetures pures et simples...

La réunion du 8 novembre sera l'occasion de réunir tous les acteurs concernés, y compris les représentants des entreprises, avec la volonté de trouver des solutions pour préserver cette filière technologique gage d'insertion professionnelle et de développement local.

ECONOMIE

Insertion professionnelle - Premier palmarès des universités

Avec la participation des universités, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a réalisé pour la première fois une enquête nationale sur l'insertion professionnelle de leurs diplômés. Les indicateurs d'insertion ont été élaborés en collaboration avec la Conférence des présidents d'université (CPU), le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) et le délégué interministériel à l'Orientation.

Le 15 octobre dernier, la ministre de l'Enseignement supérieur a dévoilé les résultats de cette première enquête nationale qui fait état, 30 mois après l'obtention de leur master (bac +5), d'un taux de 91,4% de diplômés ayant trouvé un emploi. On rappellera que c'est la loi du 10 août 2007, relative aux libertés et aux responsabilités des universités, qui leur a confié une mission d'insertion professionnelle et d'orientation.

Des taux d'insertion différenciés

Le domaine «?Droit – Économie – Gestion?» est assez homogène en termes d'insertion, avec des taux allant de 91% (économie) à 92,6% (gestion) comme en termes de taux d'emplois stables ou de pourcentage de cadres ou professions intermédiaires parmi les emplois occupés. Les disparités entre disciplines se relèvent au niveau des employeurs (forte proportion de fonction publique en droit, d'entreprises privées en gestion).

Le domaine «?Lettres, Langues, Arts?» se caractérise par un taux d'insertion plus faible que la moyenne (87% contre 91,4%), un taux de temps partiel plus élevé (16% contre 6%), une part de cadres et professions intermédiaires et un taux d'emplois stables plus faibles.

Les Sciences humaines et sociales se caractérisent par une très forte hétérogénéité entre disciplines. Le taux d'insertion est très élevé en psychologie (94%), mais il s'agit souvent (39%) d'emplois à temps partiel et moins de deux tiers des emplois sont des emplois stables. À l'inverse, le taux d'insertion est relativement faible en histoire et géographie, avec un taux de temps partiel deux fois plus élevé que la moyenne et un taux de cadres et professions intermédiaires inférieur à la moyenne.

Deux disciplines des sciences et technologies se distinguent par des taux d'insertion élevés: informatique (96,6%) et sciences de l'ingénieur (93,6%). Les emplois occupés sont, à plus de 90%, des emplois de cadres ou professions intermédiaires, les taux de temps partiel sont faibles. Les taux d'insertion en sciences de la vie et de la terre est inférieur de 3 points à la moyenne d'ensemble.

L'agrégat des «?sciences fondamentales?» présente un taux d'insertion légèrement inférieur à la moyenne (90%), en raison du faible taux d'insertion des diplômés de chimie (86% contre 94% en mathématiques et 93% en physique).

2 emplois sur 3 dans le privé

67,7% des diplômés obtiennent un CDI; 2,9% relèvent d'une profession libérale et indépendante; 18,8% sont en CDD. Les deux tiers des emplois sont exercés dans les entreprises privées, avec de très fortes disparités selon les domaines: 27% des emplois en psychologie, 35% en histoire et géographie et à l'inverse, 85% des emplois occupés par les diplômés de gestion, 88% par des diplômés de sciences de l'ingénieur et 92% par des diplômés en informatique.

Un diplômé sur six (16,4%) travaille pour une des trois fonctions publiques, mais, parmi ceux-ci, moins d'un sur trois (4,7% sur 16,4%) a le statut de fonctionnaire. La fonction publique est un débouché important pour les diplômés de droit (30%), histoire et géographie (38%), psychologie (35%), sciences de la vie et de la terre (20%).

En termes de secteurs d'activité économique, les débouchés varient fortement d'un domaine à l'autre, même si les services sont partout très majoritaires. L'industrie accueille 12% des diplômés, pour plus de la moitié des diplômés de sciences et technologies, mais aussi des diplômés de gestion et de «?Lettres, Langues, Arts?». Les activités financières et assurances recrutent essentiellement en droit, économie et surtout gestion.

Quelles suites ?

Dans un entretien au Figaro Magazine paru samedi dernier, Valérie Pécresse estime que beaucoup de «?préjugés tombent à la lecture de l'enquête?»: les taux sont «?presque comparables à ceux des grandes écoles?», «?les universités de proximité affichent souvent d'excellents résultats?» (Angers, Chambéry, La Rochelle, Pau...). Côté négatif, «?les résultats en biologie sont très inférieurs à la moyenne?», «?il faudra faire évoluer les études d'histoire et géographie?» et «?il y a visiblement une forme de 'déclassement' au démarrage avec trop peu de cadres s?» pour les diplômés en arts et lettres, selon la ministre. Celle-ci considère le palmarès comme un «?instrument de pilotage?». «?Pour les universités, afin qu'elles puissent réfléchir aux améliorations nécessaires des filières les moins professionnalisantes, et pour l'État, qui en tiendra compte dans ses dotations financières aux campus. D'ici à 2012, nous allons pouvoir bâtir de vrais indicateurs de performance nationaux qui seront intégrés dans le calcul de l'allocation des moyens.»

Les classements par établissement sont néanmoins à prendre avec précaution, car des universités peuvent être très bien placées avec un faible taux de réponse, et une autre moins bien avec un fort taux. Les résultats ne sont d'ailleurs pris en compte qu'à partir d'au moins 30% de réponses, ce qui explique que certaines universités ne sont pas classées. D'autres, comme Dauphine, n'ont pas participé.

Une certification Insee va être demandée pour que l'enquête soit «?pleinement reconnue?». À terme, elle devrait concerner d'autres diplômes.

ECONOMIE

Loi de finances pour 2011 - Point sur les débats en cours

Les députés ont entamé cette semaine la discussion en séance publique des dispositions de la première partie du projet de loi de finances initial pour 2011, et poursuivront leurs débats jusqu'au 17 novembre, date prévue pour l'adoption de l'ensemble des dispositions du PLFI pour 2011. Cette première partie relative aux recettes propose notamment la réduction d'avantages fiscaux pour les particuliers et les entreprises. La seconde partie, qui prévoit les dépenses, mais également les ajustements consécutifs à la réforme de la taxe professionnelle (art. 59), sera abordée quant à elle début novembre.

Parmi les évolutions déjà apportées par les membres de la commission des finances, il faut signaler l'ajout de dispositions supplémentaires à l'article 23, qui prévoient l'affectation d'une recette de l'État de 115 millions d'euros au profit de la dotation globale de fonctionnement 2011 et le relèvement de 11 à 20 euros du montant des amendes de police de 1ère classe. Ces dispositions ont toutes deux été introduites à l'initiative du Rapporteur général de la Commission des finances, Gilles Carrez.

Cette mesure devrait contraindre le Gouvernement soit à rejeter une disposition politiquement sensible, soit à revoir la réforme du circuit des amendes, prévue à l'article 31 du PLFI 2011. Rappelons que le texte actuel instaure une clé de partage de 53 % pour les collectivités locales et de 47 % pour l'État, sur la base de la répartition historique entre le montant des amendes majorées, qui revenait à l'État, et celui des amendes forfaitaires, qui revenait aux collectivités locales. En l'état, le passage de 11 à 20 euros des amendes de police accroît de quelques centaines de millions d'euros les recettes du budget, et devrait permettre d'assurer un « rebasage » de la compensation des pertes de bases de taxe professionnelle, calculée sur le montant de la nouvelle CET.

ECONOMIE

Mise en œuvre de la RGPP dans les préfetures - Un bilan d'étape mitigé

Lors d'une réunion qui s'est tenue la semaine passée au Sénat, les membres de la Commission des finances ont reçu une communication de Mme Michèle André, sénatrice du Puy-de-Dôme, rapporteure spéciale des crédits de la mission

« Administration générale et territoriale de l'Etat », au sujet de la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) dans les préfetures.

Cette politique prévoit la suppression de 2 107 emplois équivalent temps plein travaillé entre 2009 et 2011, sur trois métiers exercés par les préfetures : la délivrance des titres d'identité, le contrôle de légalité et la gestion des fonctions support. L'objectif consiste à dégager 122 millions d'euros d'économies sur trois ans.

Le bilan fait à mi-chemin de cette politique mettrait en lumière des résultats décevants voire préoccupants. Le passage au passeport biométrique intervenu conformément aux engagements européens, induirait dans un premier temps, une dégradation des délais de délivrance, sans permettre de dégager les gains de productivité attendus. Il en va de même de l'entrée en application du nouveau système d'immatriculation des véhicules, alors que le « resserrement » du contrôle de légalité sur les actes les plus sensibles et à fort enjeu fait craindre une certaine insécurité juridique. Enfin, les mutualisations des fonctions support des préfetures présenteraient, quant à elles, des résultats limités.

Au total, l'esprit de la RGPP qui consiste à compenser les réductions de postes par des efforts de productivité, via une organisation plus performante des services et un recours accru aux nouvelles technologies, est loin d'être atteint. La sénatrice estime que cette politique débouche pour l'instant sur une dégradation des conditions de travail des agents et une dégradation de la qualité du service public rendu à l'usager. Elle souhaite faire une pause dans la RGPP et rééquilibrer les suppressions de postes entre administrations centrales et déconcentrées.

Compte-rendu disponible sur :

www.senat.fr/commission/fin/travaux.html

ECONOMIE

Transfert de la taxe d'habitation - Amendement du gouvernement

A l'occasion de la convention de l'Assemblée des communautés de France (ADCF) le 14 octobre dernier, Michel Mercier, ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire, a annoncé le dépôt d'un amendement gouvernemental à l'article 59 du projet de loi de finances pour 2011. Cet amendement neutralise l'impact, pour les contribuables, du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation (TH) au bloc communal. Un communiqué d'Alain Marleix, secrétaire d'Etat aux collectivités locales, publié le 15 octobre, confirme cette décision.

Neutralisation du transfert

La loi de finances pour 2011 prévoyait en effet de transférer au bloc communal (communes et intercommunalités) la part départementale de la taxe d'habitation, afin de compenser la réforme de la taxe professionnelle. Or, cette mesure risquait d'être au désavantage des ménages :

- d'une part, si la politique d'abattement de leur commune ou de leur communauté était moins généreuse que celle du département ;
- d'autre part, si la valeur locative moyenne de leur commune ou de leur communauté était plus faible que celle du département (la valeur locative servant de base au calcul des abattements de taxe d'habitation).

La réforme aurait ainsi allégé la taxe d'habitation des habitants de certaines communes ou communautés, au détriment d'autres collectivités (en particulier les communes et communautés défavorisées). Selon le ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire, la moitié des contribuables (3,8 millions) auraient payé une taxe d'habitation plus lourde, et l'autre moitié, une taxe d'habitation en baisse.

Conséquences

L'amendement, en cours de rédaction, aura un impact sur deux ressources des communes et communautés : la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds de garantie individuelle de ressources (FNGIR). Les dotations de compensation augmenteront ainsi pour les collectivités dont les contribuables payeront finalement moins de TH. A l'inverse, les dotations de compensation diminueront pour les collectivités dont les contribuables payeront plus de TH.

Dans un courrier adressé le 15 octobre à Jacques Pélissard, président de l'Association des maires de France (AMF), Alain Marleix précise que les communes ou communautés qui ont déjà délibéré sur leurs politiques d'abattement disposent d'un délai exceptionnel - jusqu'au 15 novembre prochain - pour modifier leurs délibérations si elles le souhaitent. Par ailleurs, la notification des bases de taxe d'habitation sera reportée après mars 2011, afin d'offrir aux collectivités les informations les plus fiables possible. La date limite du vote des budgets est donc fixée, à titre exceptionnel, au 30 avril 2011.

Lettre interministérielle téléchargeable sur le site de l'AMF :

http://www.amf.asso.fr/document/?DOC_N_ID=10105&TYPE_ACTU=1

COOPÉRATIONS

Coopération décentralisée - Appel à projets 2011

À la suite de la séance de la Commission nationale de la coopération décentralisée du 6 juillet 2010, le ministère des Affaires étrangères et européennes lance pour 2011 un nouvel appel à projets en soutien aux actions de coopération décentralisée dans le cadre du programme « Solidarité pour les pays en développement ». L'appel à projets s'adresse aux collectivités territoriales françaises et leurs groupements dans le cadre d'un partenariat de coopération décentralisée avec des autorités locales étrangères. Dans tous les cas, la maîtrise d'ouvrage doit être assurée par une ou plusieurs collectivités territoriales françaises ou groupements. La maîtrise d'œuvre peut être déléguée, par exemple, à une association. Toutefois, le projet doit impliquer directement les collectivités territoriales dans leurs compétences ou leurs capacités à mobiliser les acteurs de leurs territoires au profit d'une autre autorité locale.

Trois partenariats pour des zones géographiques prioritaires en Afrique subsaharienne et en Méditerranée et quatre partenariats thématiques sont proposés.

Les dossiers devront être déposés en ligne avant le 31 décembre 2010. La procédure de dépôt, de gestion et d'instruction dématérialisée sera mise en ligne prochainement dans l'Extranet de la coopération décentralisée. Il est possible de retrouver l'appel à projets ainsi que tous les documents vous permettant de préparer votre dépôt en ligne dans le portail de la coopération décentralisée sur : [France Diplomatie](#)

ECONOMIE

Commission Culture - Réunion le vendredi 19 novembre

En juin dernier, la FMVM a mis en place une commission Culture, réunissant les adjoints en charge de la Culture dans les villes et intercommunalités adhérentes. La commission Culture se réunira de nouveau le vendredi 19 novembre, de 14h à 16h30, dans les locaux de la FMVM – 94, rue de Sèvres (Paris VIIe). Cette réunion sera notamment consacrée au compte-rendu du rapport Bouët, portant sur le renouvellement des partenariats culturels entre l'Etat et les collectivités. Un point sera également fait sur les nombreux projets initiés par la FMVM dans le champ culturel. Enfin, la question de l'éducation artistique et culturelle et de la démocratisation des publics fera l'objet d'un échange avec Ariane Salmét, chef du département de l'éducation et du développement artistique et culturel au ministère de la Culture et de la Communication.

Contact : [\[email protected\]](#)

ENERGIE

Colloque de l'ADEME « Plan Climat Energie territorial »

Les 27 et 28 octobre, l'ADEME et ses partenaires se mobilisent pour inviter les collectivités à partager leurs expériences lors d'un colloque national à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris. Afin de répondre aux questions des collectivités à des niveaux d'avancement différents, ce colloque proposera à la fois des plénières apportant les fondamentaux méthodologiques aux collectivités et des ateliers permettant d'approfondir les connaissances sur des points spécifiques.

En 2010, 200 collectivités et territoires sont volontairement engagés dans un Plan Climat Energie Territorial (PCET). Cette dynamique va se renforcer puisque la loi Grenelle 2 rend obligatoire la mise en place de ces plans pour toutes les régions, tous les départements et les communes et EPCI de plus de 50 000 habitants. Sur la base des retours d'expériences des collectivités et territoires déjà engagés et des enseignements tirés de ces premières démarches, l'ADEME et ses partenaires se mobilisent pour proposer un colloque de 2 jours autour des PCET.

Le Plan Climat Energie Territorial est un projet territorial de développement durable qui vise à lutter contre le changement climatique. Un PCET a deux finalités : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (ou atténuation) et l'adaptation aux évolutions du climat (modification de la politique territoriale sur le long terme). Cette manifestation s'adresse aux élus et techniciens des collectivités et territoires, mais aussi à l'ensemble des acteurs associés à la mise en œuvre des Plans Climat (services de l'Etat, associations, bureaux d'étude, entreprises...). Elle portera à leur connaissance des éléments de méthode, des outils et réseaux mobilisables et permettra le partage des expériences.

Pour en savoir plus sur les PCET : <http://www.pcet-ademe.fr/>

Pour s'inscrire au colloque : <http://www.colloque-pcet.ademe.fr/>

ECONOMIE

Agenda

21 octobre 2010

Reims

La FMVM est partenaire du colloque organisé par l'Association des villes Universitaires de France (Avuf) sur "L'étudiant dans la cité"

26 octobre 2010

Paris

La FMVM est reçue en audience par Michel Mercier, ministre des Espaces ruraux et de l'Aménagement du Territoire

26 octobre 2010

Paris

La FMVM et la Fondation Concorde, en partenariat avec la FNCC, organisent un colloque sur le thème "Mécénat culturel et développement économique"

8 novembre 2010

Haguenau

Réunion-débat sur les IUT en villes moyennes